

INTÉRESSEMENT

Négociations UNSA payantes !

401 €



449 €



198 € + prime 200 €



L'UNSA renforce le pouvoir d'achat des salariés !

La SNCF vient de communiquer officiellement **les montants des sommes versées aux salariés** au titre de l'intéressement 2016. Cet intéressement financier sera versé à la fin du premier semestre, quel que soit le grade, le collège et le niveau de rémunération de l'agent.

401 € pour les agents de l'ÉPIC Mobilités toute l'année, **449 €** pour les agents de l'ÉPIC Réseau toute l'année (ex RFF), **425 €** pour les agents 6 mois Mobilités / 6 mois Réseau, **198 € + prime 200 € négociée et obtenue par l'UNSA conformément à l'esprit de la loi portant réforme du ferroviaire**, pour les agents 6 mois Mobilités actuellement à l'Épic de tête SNCF.

Ces montants résultent, pour partie, du bilan financier consolidé publié par la SNCF pour l'exercice 2015 ; les critères globaux de calculs négociés étant en effet d'ordres "économiques", "industriels" et "sociaux".

Défiscalisation des sommes perçues !

La loi "Macron" et le **décret n° 2015-1606 du 7 décembre 2015 instaurent un nouveau mécanisme** : chaque salarié éligible à l'intéressement va recevoir un bulletin d'option mentionnant le montant de la prime perçue. Ce bulletin sera à renvoyer **dans les 15 jours** avec l'option choisie : défiscalisation via versement sur le Plan d'Épargne Entreprise ou perception sur fiche de paye avec fiscalisation. Sans réponse, l'option par défaut sera le versement sur le PEE. L'UNSA a négocié et validé en 2015 un **Plan d'Épargne Groupe**, tout en faisant évoluer **l'abondement maxi de 250 à 300 €**. Il s'est substitué au PEE en janvier 2016, renforçant la cohésion sociale des 3 ÉPIC. L'organisme collecteur et de gestion pour le GPF SNCF étant



Retour financier individuel de la performance collective !

L'UNSA, acteur majeur de la mise en place des accords intéressement, se félicite que chaque salarié puisse désormais bénéficier d'un retour financier individuel, au regard de la performance collective du nouveau Groupe Public Ferroviaire SNCF.

Paris, le 29 mars 2016



Négociations payantes !



INTERESSEMENT

Chronologie d'une démarche constructive



2014

Juin 2014 : L'UNSA négocie et valide les accords de modernisation avec le Secrétaire d'État aux transports Cuvillier. Ce texte fondateur pose les bases de la création du GPF SNCF issue de la réforme du ferroviaire. Il instaure également un nouvel agenda social SNCF, dont l'intéressement pour tous les salariés de la SNCF est issu...

Avril 2015 : l'UNSA-Ferroviaire entre en négociations avec l'Entreprise, afin de mettre en place l'intéressement financier au sein du Groupe Public Ferroviaire SNCF.

2015

Mai 2015 : l'UNSA écrit au Président du Conseil de Surveillance afin que l'exercice 2015 se traduise par un retour financier (assimilé à l'intéressement) **pour les 12 000 salariés de l'ÉPIC de tête**. (ÉPIC ne pouvant légalement bénéficier d'accord en 2015, pour absence d'antériorité de bilan financier, suite à cette nouvelle création)

Juin 2015 : l'UNSA valide les accords intéressement à **SNCF Mobilités** et **SNCF Réseau** en **obtenant** la part proportionnelle (6 mois), pour les agents rattachés à l'ÉPIC de tête au 1^{er} juillet 2015. Accords valables 3 ans.

Septembre 2015 : l'UNSA lance une pétition nationale en faveur du versement intégral pour les salariés de l'ÉPIC de tête. Le nombre de pétitions signées est un plébiscite, et un premier lot est remis à la Direction SNCF dès **novembre 2015**.

Mars 2016 : l'UNSA dépose une Demande de Concertation Immédiate nationale intégrant la notion d'équité de traitement de tous les salariés GPF. L'UNSA, **après avoir obtenu gain de cause**, revendique l'ouverture de négociations d'un Accord Intéressement à l'ÉPIC de tête SNCF.

2016

29 mars 2016 : la SNCF communique les montants.



Négociations payantes !